

NUMERO 15

NOVEMBRE 1994

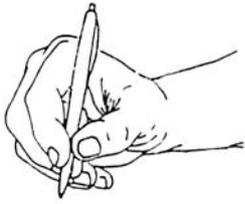
LE JOURNAL

DE

L'ANPILS

**ASSOCIATION NATIONALE
POUR L'INTERPRETATION EN LANGUE DES SIGNES**

**254 RUE ST JACQUES
75005 PARIS**



EDITORIAL

Comme nous nous étions engagés, nous continuons la parution du journal, malgré des conditions beaucoup moins favorables qu'auparavant.

Malheureusement nous constatons une baisse d'intérêt pour le journal.

Une grande partie de nos lecteurs ne s'est pas réabonnée, oublié ?? désintérêt ?? Actuellement, nous n'avons plus guère d'une vingtaine d'abonnés contre cinquante il n'y a pas si longtemps. Ce qui est franchement peu compte tenu du nombre de membres adhérant à l'A.N.P.I.L.S.

Par ailleurs, nous ne recevons pratiquement plus d'articles des différentes régions. Or, il est évident que le but du "JOURNAL" est justement de diffuser le plus largement possible les informations que nous recevons.

Ce qui n'est pas le cas actuellement.

Dans ces conditions, nous nous interrogeons sur l'utilité de maintenir le "JOURNAL".

Autant c'est un plaisir de s'investir lorsque le public est intéressé, participe par l'envoi d'articles ; autant cela devient une corvée s'il faut quémander et aller à la pêche aux lecteurs.

Si la situation ne s'améliore pas d'ici la fin de l'année, c'est avec regret que nous cesserons sa parution.

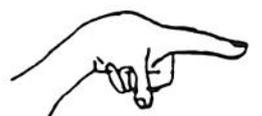
Nous espérons ne pas en arriver là et comptons sur vous pour que le "JOURNAL" vive et qu'il continue à être le lien pour notre profession qui en a bien besoin.

Ne l'oublions pas "L'UNION FAIT LA FORCE !!!"

SYLVIE MARTHE ROSE



PLACE AU C.A.



RAPPEL SUR LE ROLE ET LA STRUCTURE DE L'ANPILS

Le conseil d'administration a dernièrement eu vent de plusieurs interventions ou initiatives prises au nom de l'ANPILS, sans en avoir été informée au préalable.

Ces dérapages se présentent sous plusieurs cas de figure. C'est pour cette raison que nous souhaitons redonner des informations sur le fonctionnement de notre association.

L'ANPILS est une association LOI 1901, ayant à sa tête un conseil d'administration - C.A. - composé d'un(e) président(e), un(e) vice président(e), un(e) trésorier(e), d'un(e) secrétaire, des conseillers.

Toutes initiatives, décisions et interventions concernant l'ANPILS doivent être discutées et votées lors des réunions de C.A., qui ont lieu tous les 2 à 3 mois.

Les membres du C.A. sont élus par les adhérents de l'ANPILS, pour des mandats de trois ans, lors des assemblées générales - A.G. - qui ont lieu une fois par an.

Les adhérents appartiennent à une antenne, ou groupe régional. Ces antennes ont un rôle bien différent de l'ANPILS nationale. Elles ont pour but de faciliter les transmissions d'informations près de chaque membre. Les responsables régionaux pouvant assister aux conseils d'administration (aux frais du groupe), en tant qu'observateurs.

Le conseil d'administration peut déléguer des responsabilités ponctuelles à une ou plusieurs antennes (organisation d'une conférence, préparation d'une A.G., réflexion sur tel ou tel sujet...). Mais en aucun cas une antenne ou un de ses membres pourra représenter l'ANPILS, quelle que soit la circonstance, sans en avoir demandé l'accord au C.A.

En bref, une antenne régionale n'est pas une "ANPILSette" indépendante (il n'y a pas de C.A.), mais un regroupement de plusieurs adhérents qui désignent un responsable, fonctionnent à leur rythme propre dans le but de faire circuler les informations nationales de l'ANPILS.

Ces regroupements peuvent être aussi un lieu d'échanges, de travail, de formation entre interprètes et sourds. En début d'année, les antennes reçoivent les cotisations de leurs adhérents : 1/3 de la somme est gardée par la région, les 2/3 revenant à l'ANPILS nationale.

Rappelons que "LE JOURNAL DE L'ANPILS" consacre quelques pages pour les régions. Vos articles sont attendus, et peuvent constituer un espace supplémentaire pour faire connaître l'évolution de votre antenne.

N'oublions pas non plus que le nom de l'ANPILS ne peut pas être utilisé à des fins publicitaires (individuelles ou associatives) sans en avertir le C.A. ; et que personne ne peut intervenir en public pour représenter l'ANPILS sans en avoir demandé l'autorisation et un représentant désigné par le C.A.

Enfin, pour le bon fonctionnement de la trésorerie et de l'organisation de l'Association, nous vous rappelons que les cotisations doivent être réglées dès le début de chaque année à l'antenne dont vous dépendez, sans quoi vous ne pouvez être considéré comme adhérents de l'année en cours.

Nous espérons que ces quelques rappels permettront à chacun de mieux comprendre le fonctionnement de notre association, et d'éviter à l'avenir tout malentendu sur le rôle et les conditions de chaque structure de l'ANPILS.



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 24 SEPTEMBRE 1994

- 1- Approbation du P.V. du C.A. précédent.
- 2- Deux personnes du C.A. vont se rendre prochainement à Orléans afin d'éclaircir une situation obscure, ceci à la demande d'un membre de l'ANPILS.
- 3- Modification pour les appels sur la B.A.L., elle est dorénavant accessible pour les correspondant extérieurs par le 3615 ce qui modifie le coût. Néanmoins le C.A. décide de maintenir la B.A.L. 3614 chez, et conseil vivement à tous les membres de la consulter.
- 4- Pour les courriers adressés à l'Association, il est important de mentionner clairement le nom de l'A.N.P.I.L.S. Certain courrier aurait circuler dans l'I.N.J.S.
- 5- Un courrier a été écrit par un membre du C.A. afin d'expliquer clairement le fonctionnement interne de l'association. Ce courrier sera envoyé aux responsables régionaux pour information auprès des membres.
- 6- Un dossier subvention a été rédigée par deux membres de l'association et a été réalisée en P.A.O. par Mr Braun. Le C.A. propose qu'il soit admis comme membre d'honneur afin de le remercier de sa collaboration.
- 7- Le colloque A.L.S.F. prend forme malgré quelques difficultés d'organisation. Il est rappelé, par le C.A., à ce propos que la personne chargée de l'organisation est tenue d'être présente au colloque pour assurer le suivi et pallier en cas de force majeure au remplacement d'un interprète.
- 8- Pour le colloque de la F.N.S.F. du 10 décembre aucun problème à signaler.
- 9- En ce qui concerne le colloque de GESTES, l'ANPILS interviendra en collaboration avec l'U.N.E.S.C.O.
- 10- A la venue prochaine des élections présidentielles, le groupe de Toulouse souhaiterait contacter toutes les structures de communication française susceptibles de participer aux campagnes politiques. Cette action sera menée en concertation avec la F.N.S.F.
- 11- Le C.A. propose de créer une commission des services d'interprètes afin d'harmoniser les différentes pratiques. Le groupe de Toulouse se porte candidat pour ce projet.

12- Le C.A. propose de modifier les statuts lors de la prochaine A.G. afin que l'association s'ouvre à d'éventuels ^{des} adhésions d'association, ce qui n'est actuellement pas possible dans l'état actuel de ses statuts.

13- L'ANPILS a été sollicité pour l'interprétation de EXPO LANGUES. Le C.A. décide de ne pas répondre à cette demande ceci n'étant pas du ressort de l'association, qui s'occupe exclusivement d'interprétation de conférences. Cette demande serait plus adaptée pour un service d'interprètes.

14- Des discussions sont en cours avec l'AGEFIPH et l'ANPILS, en ce qui concerne la tarification dans le cadre de formations.

15- La prochaine réunion avec l'EFSLI aura lieu au mois de novembre. Le C.A. donne son accord pour envoyer deux représentants.

16- Un courrier sera envoyé à SERAC pour l'organisation du jury d'examen.

17- Le secrétaire nous fait part de son désir de démissionner du C.A.

Le secrétaire



**RENCONTRE AVEC LES
REGIONS**



dossier :

V I D E O - T R A D U C T I O N

Réflexion sur les traductions de dissertations et de documents d'étude dans le cadre de la formation professionnelle ou universitaire de personnes Sourdes.

I. Présentation du dispositif :

a. Historique de la demande

ILS est un service d'interprètes constitué en 1990, à la demande de l'ensemble des associations locales concernées par la surdité, sous l'impulsion de l'Association Nationale Pour l'Interprétation en Langue des Signes (ANPILS).

Ce service a pour vocation de répondre à l'ensemble de la demande en interprétation de la région Midi-Pyrénées et fonctionne donc comme centre de ressources. La masse horaire est passée de 2600 h en 1991 à 4700 h en 1993. 60 à 70% de son activité concerne la formation professionnelle et universitaire.

Le public sourd s'exprimant en langue des signes maîtrise souvent la langue française comme une deuxième langue. Mais, tout comme pour n'importe quelle deuxième langue, la faculté d'expression en français est parfois limitée.

Lors de nombreuses formations, l'évaluation écrite, quand elle concerne une matière de connaissance générale, est faussée du fait même des capacités d'expression limitées en français de ces personnes sourdes.

Dans certains cas, formateurs et étudiants ont pu s'entendre sur un mode d'évaluation qui permet de cerner précisément le niveau de connaissance sans que la maîtrise du français soit un élément parasite. Il s'agit d'évaluation faite en Langue des Signes Française (LSF), traduite en français par un interprète.

Deux cas se présentent alors : L'examen oral et l'épreuve écrite.

L'examen oral :

Quand il s'agit d'un oral, le processus est bien rôdé ; la présence d'un interprète permet une communication entre le jury et le candidat. A travers les réponses de celui-ci, le jury peut se faire une opinion précise. Le fait que les divers protagonistes soient présents permet une "transparence" du dispositif d'interprétation. En effet, le jury peut poser autant de questions qu'il lui semblera nécessaire ce qui a pour effet de diminuer les sources éventuelles de parasitage liées à l'interprétation.

L'épreuve écrite :

Les personnes handicapées bénéficient légalement d'un tiers temps supplémentaire pour le passage d'examens écrits, mais rien n'est prévu de spécifique aux personnes sourdes dont la langue usuelle est la Langue des Signes.

Dans certains cas cependant, les étudiants sourds ont été autorisés à

passer les examens en Langue des Signes. Leur dissertation était alors exprimée en langue des signes, enregistrée sur cassette vidéo, et traduite par un interprète pour correction par le jury.

b. Qu'est ce que la traduction ?

Elle se différencie de l'interprétation par le fait que l'on passe par l'écrit (la vidéo faisant fonction d'écrit en l'occurrence). Le contenu et la forme d'un texte sont transférés dans une autre langue, une autre culture. Il serait laborieux de donner là une liste exhaustive des problèmes liés à la traduction. Cette question centrale fait l'objet de débats plus que passionnés chez les philologues.

Il faut de plus souligner la grande distance linguistique et culturelle qui sépare la LSF et le Français. L'une est tridimensionnelle et visuelle, l'autre s'appuie sur le sonore et est linéaire dans son expression.

Les interprètes de ILS sont parfaitement conscients de la gageure que peut constituer parfois un tel exercice. Il s'agit donc d'une démarche expérimentale, adoptée lorsque les interprètes ont le sentiment que toutes les conditions sont réunies pour que leur travail soit efficace. Comme toute expérimentation, elle fait l'objet d'une attention particulière et de nombreuses réunions ont été consacrées à cette question par les interprètes et les utilisateurs du service.

Il est bon de préciser que ce travail de traduction ne relève pas automatiquement des compétences d'un interprète et du fait qu'il entende, car un sourd parfaitement bilingue peut aussi bien le faire. Bien que l'on ait toujours une plus grande aisance à traduire vers sa langue d'usage.

c. Protocole adopté

Les interprètes en langue des signes sont assujettis au code d'éthique professionnelle promulgué par l'ANPILS. Dans tous les cas, les utilisateurs du service sont donc assurés que le maximum est fait pour préserver le secret des contenus de traduction ; d'autre part, fidélité au message et neutralité des traductions sont la règle.

Afin de garantir totalement ces principes éthiques dans le cas de traduction d'examens écrits il a fallu définir un protocole clair et connu des protagonistes (candidat et jury) :

1. L'examen se passe dans les locaux prévus par le centre d'examen (université, DRASS, etc...)
2. Les étudiants lisent le sujet du devoir, en présence de l'interprète qui traduit éventuellement le texte et les demandes de clarification adressées au responsable de l'examen.
3. L'étudiant a ensuite le temps réglementaire pour préparer sa dissertation. Il rédige un plan détaillé.
4. Il exprime sa dissertation en Langue des Signes qu'un opérateur enregistre sur vidéo.



5. L'étudiant "relit" sa dissertation en Langue des Signes, y apporte les addenda et modification qu'il souhaite.

6. La cassette vidéo originale, le plan détaillé et les consignes éventuelles de traduction sont transmises à l'interprète en fin d'examen.

7. Après traduction, l'interprète restitue au centre d'examen, outre la version française de la dissertation, la vidéo et le plan détaillé.

8. Le centre archivera les vidéos en tant que textes originaux ainsi que la version française.

9. En cas de litige, une nouvelle traduction pourra être faite par un autre interprète, sous le couvert de l'ANPILS.

Les traducteurs ont également élaboré une méthode de travail, assez proche des méthodes utilisées par les traducteurs en langues "classiques" :

1. une première lecture de la vidéo permet de repérer les idées et l'organisation générale du discours ainsi que les éléments prosodiques qui participeront à la définition du style propre à l'auteur de la dissertation.

2. A la deuxième lecture, le traducteur note de façon plus précise les idées, indiquant les formulations appropriées quand il les trouve immédiatement. Il procède ainsi à un "premier jet" de traduction. Pour accélérer le travail, il est possible d'utiliser un magnétophone pour éviter une prise de note fastidieuse.

3. A partir de ce "premier jet", le traducteur compose une traduction intégrale.

4. Ensuite, une lecture phrase par phrase de la traduction, comparée à la version originale en Langue des Signes permet les derniers réajustements.

5. Avant d'écrire au propre la traduction, un autre traducteur procède à une vérification.

Le protocole d'examen et la méthode décrits ont été appliqués pour le passage d'épreuves d'histoire et de géographie dans le cadre de l'Examen Spécial d'Entrée à l'Université (Université Toulouse-le-Mirail), pour l'ensemble des épreuves du diplôme d'Aide-Médico-Psychologique et de Moniteur-Educateur (DRASS de Toulouse), pour les dissertations de Sociologie et d'Histoire en première année de DEUG de sociologie (UTM).

En dehors des périodes d'examen, de thèmes (traduction du français vers la langue des signes) sont parfois demandés pour des textes de travail qui doivent être lus pour les besoins de la formation. Dans ce cas, le même type de procédure est utilisé :

1. Première lecture pour mettre en valeur les idées, l'organisation et le style du discours.

2. une expression en langue des signes est enregistrée sur vidéo, parfois

en présence de l'étudiant utilisateur du document.

Il faut cependant savoir que le thème est un exercice bien plus difficile que la version car les traducteurs se trouvent alors en situation d'expression vers une langue qui n'est pas leur langue maternelle. Le thème est donc moins précis, source de plus grande confusion.

En aucun cas le thème ne peut se substituer au texte original. Il reste simplement un outil au service des étudiants sourds désireux de mieux saisir le sens des textes qu'ils doivent lire tout le long de leur formation.

II. Analyse du dispositif

a. Du français vers la LSF

Ce type de travail est moins fréquent, mais surtout n'a jamais été, pour l'instant, soumis aux mêmes enjeux. Dans la plupart des cas, la stratégie adoptée est plutôt de faire une interprétation de l'écrit en la présence de la personne sourde demandeuse qui peut intervenir à tout moment. Celle-ci apparaît dans le cadrage de l'enregistrement vidéo. Le produit alors obtenu est considéré comme un outil de travail comme il est dit plus haut. Le danger de ce procédé est de glisser de l'interprétation à l'explication. C'est là un écueil que connaissent bien les interprètes.

Si une véritable traduction doit être entreprise, l'option prise par le traducteur est de s'appuyer sur la trame du texte en français, tout en faisant jouer dans la limite tolérée l'adaptation culturelle. Aussi, si le remaniement de fond en comble d'un texte, d'un document, est nécessaire afin qu'il devienne parfaitement lisible au sourd, dans l'état actuel des choses, ceci est l'affaire des Sourds. Le remaniement consiste à effectuer une double traduction du document : la première n'est qu'une simple interprétation permettant à un Sourd compétent de s'approprier du contenu ; la personne sourde assure ensuite la traduction "signée" proprement dite.

b. De la LSF vers le français

La dissertation en langue des signes enregistrée sur une cassette vidéo n'est pas une solution miracle au problème du français écrit qui se pose pour la grande majorité des sourds. Cet exercice, au même titre qu'une dissertation écrite, nécessite un entraînement. En effet, faire une dissertation veut dire que l'on maîtrise la syntaxe et la construction d'un texte. Il en est bien sûr de même en Langue des Signes "enregistrée", car il faut bien comprendre que dans ce cas la Langue des Signes prend toutes les caractéristiques d'une langue écrite.

Le candidat sourd doit bien sûr maîtriser la Langue des Signes, c'est à dire s'exprimer correctement en langue des signes mais aussi avoir pris un recul linguistique sur la langue des signes et le français. Il n'est pas rare de constater une expression en langue des signes "polluée" par le français lorsqu'il y a utilisation d'un support écrit (plan, notes). Il est tout à fait nécessaire de rédiger un plan détaillé par écrit, mais au moment de



l'enregistrement il est impératif de se détacher de sa forme pour mieux en restituer le fond. Le français signé n'est pas une langue mais un mélange de structures des deux langues, son déchiffrage ne relève pas du rôle du traducteur.

Le candidat sourd doit donc maîtriser la langue des signes, mais qui plus est, la langue des signes "écrite".

Une production en langue des signes "parlé", avec ses redondances et répétitions, est difficile à traduire et entraîne une durée inconsiderée de cette production. Un message de 10 mn en langues des signes correspond en moyenne à 3 pages dactylographiées.

Une dissertation mal structurée (manque de cohérence, de repère) est également très difficile à traduire. Lors des premières expériences de vidéo-traduction, c'était parfois encore à l'état de brouillon que des dissertations étaient soumises à la traduction.

Contrairement à l'interprétation, la traduction n'offre aucune possibilité de "feed-back", ni dans un sens ni dans l'autre. C'est bien là une spécificité de l'écrit. Si le message à traduire est peu clair, voire incompréhensible, le traducteur est amené à faire une hypothèse de sens qui est incontrôlable. Sinon par un collègue, mais qui peut-être lui aussi en butte au problème.

Le registre langagier utilisé a bien sûr une grande importance. Si celui utilisé par le candidat est de type familier ou relâché, le traducteur est parfois confronté à des difficultés pour trouver un niveau de français écrit équivalent. La tendance est à l'élévation du niveau par défaut. Cette prise de position est d'ailleurs la règle dans le cas d'interprétation où il y a un doute ou une incapacité à trouver un équivalent. Mais dans le cadre d'une traduction d'un examen, l'amélioration de la forme, ce qui est une remise en valeur de l'idée de fond, donne évidemment un "coup de pouce" au candidat qui peut être décisif... D'un point de vue déontologique, la situation est extrêmement délicate.

Autre écueil pour le traducteur, la divergence qu'il peut trouver entre le plan écrit, qui est comme nous l'avons déjà dit d'une aide précieuse à la traduction, et la dissertation en Langue des Signes. S'il s'agit d'un examen, il n'est pas permis de joindre le candidat pour avoir confirmation, mais après concertation entre collègues interprètes, il a été décidé que la production vidéo l'emporte en cas de divergence entre le plan écrit et la production vidéo.

Il faut aussi bien sûr tenir compte des contraintes liées à l'utilisation du matériel vidéo.

Un cadrage trop serré, un éclairage inadapté (contre-jour) ou une manipulation maladroite (message tronqué) entraînent une lecture difficile, tel un écrit aux pages trop denses et mal rédigées. La présence d'un opérateur est souhaitable et réduit les risques d'accident, bien souvent consécutifs au stress de l'examen.

La langue des signes est une langue de tradition orale. Or l'utilisation du dispositif vidéo pour s'exprimer en langue des signes revient à dire que l'on manie une langue écrite, a fortiori pour une dissertation d'examen. C'est bien là une situation nouvelle à laquelle sourds et interprètes sont confrontés.

La maîtrise de cette modalité de communication qu'est le dispositif de

vidéo-traduction nécessite un entraînement. Se familiariser à "l'oeil de la caméra" et à l'ensemble du matériel, faire disparaître "l'angoisse de la feuille blanche", c'est s'appropriier ainsi, peu à peu, la LSF "écrite".

Certes ce dispositif présente des inconvénients : matériel encombrant, utilisation moins souple que celle du papier et du crayon -bien qu'il existe de nombreuses petites astuces facilitant son utilisation- mais a pour le candidat sourd cet avantage majeur qui est celui de pouvoir rédiger, dissenter dans sa langue d'usage et donc d'accéder aux diplômes : reconnaissances officielles des compétences.



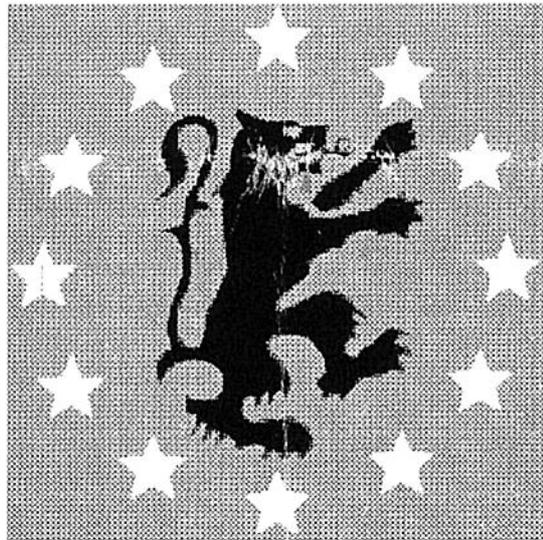
**NOUVELLES
DE
L'ETRANGER**



SCOTTISH ASSOCIATION
OF SIGN LANGUAGE
INTERPRETERS
SASLI

CONFERENCE
PROFESSIONAL DEVELOPMENT

*'Coping Positively with the
Stresses & Strains of Interpreting'*



This conference will be running in parallel with the
European Forum of Sign Language Interpreters (EFSLI) Working Seminar -
"BLUEPRINT for INTERPRETING SERVICES 2000"

Fri 25 - Sun 27 November 1994

**The Ellersly Country House Hotel
Ellersly Road, Edinburgh
SCOTLAND**

European Forum of Sign Language Interpreters, EFSLI

Andrea Schaffers
- Secretary -

Signum Verlag
Hans-Albers-Platz 2
20359 Hamburg

Fax: ++40/3196205
Phone: ++40/3172739

Annual General Meeting in Scotland, Nov. 25th 1994

Dear Member,

this is to notify you that the EFSLI Annual General Meeting will take place in *The Ellersly Country House Hotel, Ellersly Road Edinburgh, Scotland*, on Friday November the 25th 1994, commencing at 10.00 a.m..

This will be followed by the EFSLI working seminar on a *Blueprint 2000 for interpreting service*, details of this weekend will be send to you during the next few weeks.

We would be grateful if

- you could submit to us as soon as possible the names of the two official representatives of your country, who will be attending.
- you could send any resolutions of policy you wish to be considered at the AGM no later than by July 29th 1994.
- you could please inform any non-members, who would wish to attend that they must make a formal request to the EFSLI board to be invited. The request should be made by July 29th as well.

The agenda of our meeting and the list of official representatives attending, will be circulated as soon as possible thereafter so that your representatives may have time to discuss any items arising from your membership to gain their views prior to the AGM.

May we remind you that only fully paid up members will be entitled to vote and to fully participate in the AGM. The board has agreed, however, that in this instance and to help you save on bank transfer charges, cash for the membership fees for 1994 and 1995 may be paid over to the EFSLI Treasurer, Susanne Carstensen, prior to the beginning of the AGM.

Please, notify us in advance if you wish to do that.

With best wishes



Andrea Schaffers
secretary



European Forum of Sign Language Interpreters, EFSLI

Andrea Schaffers
- Secretary -

Signum Verlag
Hans-Albers-Platz 2
20359 Hamburg

Fax: ++40/3196205
Phone:++40/3172739

Dear Member,

some time ago I sent a letter to inform you about our next AGM in Scotland. You will find another copy of that letter enclosed.

So far I did not get any kind of response to that letter. If you want to take part in the AGM, please let us know as soon as possible who your delegates are and if you wish to have any sort of proposals etc. discussed on the AGM.

Beside our AGM and the "Blueprint 2000" seminar, there will be a conference on the "Stresses and Strains of Interpreting" held by SASLI, the Scottish Assoc. of Sign Language Interpreters. This conference can be attended by anyone from your country who may wish to do so. It is not exclusively for EFSLI members. There will also be common plenary sessions for conference and seminar participants.

Information on the Blueprint 2000 seminar will be spread by next week. We had to sort out some financial problems with the EU first. I am sorry for this delay, but now we are quite convinced that everything will run smoothly.

I would be grateful for a quick respond to this letter, because otherwise the planning and organisation is made rather difficult.

Best wishes



Andrea Schaffers
secretary



CONFERENCE BOOKING FORM PROFESSIONAL DEVELOPMENT

'Coping Positively with the Stresses and Strains of Interpreting'

The Ellersly Country House Hotel Ellersly Road Edinburgh SCOTLAND

Fri 25 - Sun 27 November 1994

Name: _____

Address: (for conference correspondence) _____

Place of work: (if different from above) _____

Are you: (please tick)

Registered Interpreter Trainee Interpreter Other (please specify) _____

SASLI Member: Yes No Deaf Hearing

Requirements: (please tick)

Single Accommodation @ £220 (all inclusive) Shared Accommodation @ £180 (all inclusive)

Vegetarian diet Other requirements (please specify) _____

NUMBERS WILL BE RESTRICTED. (Cut off date for places: 12 September 1994)

THERE WILL BE SOME ASSISTED PLACES FOR SASLI MEMBERS (Details on application)

**I agree to pay SASLI 31 York Place Edinburgh EH1 3HP SCOTLAND
the full amount by 14 October 1994**

Signed: Date:





DRAFT PROGRAMME

Friday 25 November

Arrival & Registration

- 18.00 Reception & Dinner
- Welcoming Speech - Liz Scott Gibson - President EFSLI

Saturday 26 November

WORKING/SERVICE CONDITIONS

- 09.00 - 09.45 Union Representative from Denmark covering aspects of RSI and physical working conditions. Other stresses and strains, relaxation, psychological aspects.

- 09.45 - 10.00 Questions

- 10.00 - 11.00 Working Groups: *from above Working Service Issues*

- 11.00 - 11.30 **COFFEE**

- 11.30 - 12.30 Feedback

- 12.30 - 14.00 **LUNCH**

PERSONAL MANAGEMENT

- 14.00 - 14.45 Speaker - Geoffrey Windsor: *Lecturer Bristol University*
Time Management - Experiential Issues - Accountability - Ethical Dilemmas

- 14.45 - 15.00 Questions

- 15.00 - 15.45 Working Groups: *from above Issues*

- 15.45 - 16.15 **TEA**

- 16.15 - 17.15 Feedback

- 19.00 - 19.30 **RECEPTION**

- 19.30 Christmas Dinner and Ceilidh

Sunday 27 November

CONSUMER AWARENESS

- 09.30 - 10.30 Rita McDade - Training Co-ordinator (SASLI)
Ann Corsellis - Vice Chair Institute of Linguists
Chair CACDP Sign Language Interpreting Advisory Committee

- 10.30 - 11.00 **COFFEE**

- 11.00 - 11.45 Working Groups

- 11.45 - 12.45 Feedback

- 12.45 - 13.00 Close and Farewell

- 13.00 - 14.00 **LUNCH**

SEMINAIRE EUROPEEN SUR LA MISE EN PLACE
D'UN PROGRAMME DE FORMATION
POUR LES GUIDES INTERPRETES
POUR SOURDS-AVEUGLES

LISBONNES (PORTUGAL) - 3 AU 8 SEPTEMBRE 1994

GENEVIEVE DECONDE
JEAN FRANÇOIS GUERINEAU

14 PAYS REPRESENTES, 40 PARTICIPANTS (PROFESSIONNELS, DONT 5 SOURDS-AVEUGLES). BELGIQUE, DANEMARK, FRANCE, NORVEGE, GRANDE-BRETAGNE, HOLLANDE, ITALIE, REPUBLIQUE TCHEQUE, SUEDE, PORTUGAL, ISLANDE, ESPAGNE.

1- PRESENTATION DE LA SITUATION DANS CHAQUE PAYS (SERVICES EXISTANTS, FINANCEMENT, FORMATIONS MISES EN PLACE, ORGANISATION, METHODES, PRINCIPES DE BASE...)

2- IDEES GENERALES : NOTION DE "PERSONNE DE CONTACT", AVEC DES BESOINS SPECIFIQUES DE FORMATION ; PRISE DE CONSCIENCE D'UN BESOIN SPECIFIQUE DE PERSONNES QUALIFIEES POUR EXERCER LA FONCTION D'INTERPRETE OU DE GUIDE INTERPRETE DANS UN CADRE PROFESSIONNEL.

3- REFLEXIONS SUR LES BASES COMMUNES POUR L'ELABORATION D'UN PROGRAMME DE FORMATION ; REDACTION D'UN DOCUMENT COMPRENANT LES ELEMENTS NECESSAIRES A LA MISE EN PLACE DE CETTE FORMATION (MODULES DE FORMATION, DOCUMENTATION DE BASE, BIBLIOGRAPHIE...)

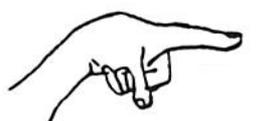
LA GRANDE MAJORITE DES PAYS N'A PAS DE SERVICES D'INTERPRETES. LA MISE EN PLACE DE FORMATIONS EST SANS DOUTE UNE DES CONDITIONS DEVANT PERMETTRE DE DEVELOPPER CES SERVICES.

LA PLACE DES PERSONNES SOURDES-AVEUGLES ELLES-MEMES DANS CE PROCESSUS EST DETERMINANTES. UNE DES PERSPECTIVES EST D'ENVISAGER UN STAGE DE FORMATION DE FORMATEURS, DE NIVEAU EUROPEEN, OU LES SOURDS-AVEUGLES POURRAIENT INTERVENIR.

LE RAPPORT FINAL SERA DISPONIBLE (EN ANGLAIS) DANS LES PROCHAINES SEMAINES.



TRIBUNE LIBRE



PETIT RECTIFICATIF QUANT AU PETIT "PROBLEME DE DISPONIBILITE DES INTERPRETES". DES INTERPRETES AURAIENT PU ETRE DISPONIBLES, MAIS LES ORGANISATEURS VOULAIENT DES BENEVOLES, N'AYANT PAS DE SUBVENTION POUR CET EVENEMENT.

L'A.N.P.I.L.S. A DONC OFFERT CE QU'ELLE POUVAIT, C'EST-A-DIRE TROP PEU, UNE DIZAINE D'HEURES D'INTERPRETATION GRATUITE.

A NOTER QU'UN SERVICE D'INTERPRETE REGIONAL EN AVAIT FAIT AUTANT, LE C.P.S.A.S. POUR NE PAS LE NOMMER.

JE COMPRENDS QUE LES ORGANISATEURS ONT CRUELLEMENT SOUFFERT DE MANQUE D'INTERPRETE. MAIS DE LA A IGNORER TOTALEMENT LE SERVICE QUE NOUS LEUR AVONS RENDU C'EST TOUT DE MEME UN PEU FORT !!!

FRANCIS JEGGLI (1)

(1) COORDINATEUR DES INTERPRETES BENEVOLES QUI ONT TRAVAILLE POUR EXPO-LANGUES

10

ACTUA SOURD N° 3

INFORMATION

EXPO-LANGUES

La L.S.F. a tenu son stand à l'exposition des langues qui s'est déroulée à la grande Halle de la Villette.

C'est la deuxième fois de suite que notre langue des signes a été portée à la connaissance du grand public, et plus particulièrement du corps enseignant, grâce à l'initiative de notre Présidente, Mme Arlette Morel qui a eu l'excellente idée de montrer la L.S.F. au public entendant en même temps que toutes les langues étrangères. Cette exposition de notre langue a eu lieu pour la première fois en novembre 1992 au Palais des Expositions de la Porte de Versailles. Elle a connu un très vif succès auprès du public qui n'a pas manqué de poser des questions sur l'origine, la nature et l'utilité de notre langue des signes. Cette communication du public avec ceux qui tenaient le premier stand (Mme Morel, M.M. Braun, Didden et Moncelle) a été facilitée par l'intervention des interprètes.

Malheureusement, pour la 2ème exposition de notre stand, l'absence des interprètes s'est fait cruellement sentir (toujours le pro-

blème de disponibilité, des interprètes, encore très sollicités et pas suffisamment nombreux pour satisfaire la demande des sourds). Malgré cette absence, les responsables du 2ème stand se sont bien débrouillés pour répondre aux nombreuses questions du public avec les moyens du bord.

Lors de l'inauguration de cette exposition, le Président de la République, M. Mitterand a bien voulu s'arrêter à notre stand et M.M. Braun et Moncelle en ont profité pour lui exposer, noir sur blanc (c'est-à-dire en écrivant sur du papier) les difficultés de communication entre les sourds et les entendants et le rôle primordial des interprètes dans la vie éducative, professionnelle et sociale des sourds dans la société courante. Il faut espérer pour nous que cela ne restera pas lettre morte !..

Il faut aussi souligner que la tenue de notre stand a été rendue possible grâce à la contribution financière des 3 associations : F.N.S.F., I.V.T. et A.L.S.F. . Mais nos dirigeants souhaitent vivement qu'il y ait davantage d'associations qui acceptent de participer aux

frais d'installation du 3ème stand car ils sont assez élevés. En effet, plus il y aura d'associations, moins les frais seront lourds pour chacune d'entre elles et nous aurons plus de chance d'être là pour répondre aux nombreuses questions plus approfondies que le public entendant ne manquera pas de nous poser depuis que notre Emmanuelle Laborit est devenu célèbre grâce à sa magistrale interprétation dans les "Enfants du Silence", lui valant son molière. A ce sujet, il faut noter que c'est la première fois dans notre histoire que les mérites d'un sourd sont reconnus publiquement dans notre propre langage par le monde entendant et que c'est à nous de savoir exploiter à fond les retombées occasionnées par la célébrité d'Emmanuelle qui, par ses multiples interventions dans les médias (télévision et journaux d'informations), a davantage sensibilisé l'attention du public entendant face à nos problèmes.

Jean-Yves LE MERRER

STAGE DE SPECIALISATION À LA PSYCHOLOGIE

Ce stage, qui regroupait sept interprètes, a permis d'étudier plus en profondeur les diverses situations auxquelles sont confrontés les interprètes dans le domaine de la "psychologie".

1- SITUATIONS

Thérapies

Psychanalyse
Psychothérapies
...

Entretiens ponctuels

Suivi
Soutien
Orientation
...

Evaluation

Tests
Expertise
...

Réunions

Régulation
Synthèse
...

Transmission du savoir:

Cours
Conférence
...

Certaines situations (thérapies longues notamment) posent problème aux interprètes... :

Problème du transfert et du contre-transfert

Problème de double-interprétation (celle du thérapeute et celle de l'interprète)

C'est pourquoi les interprètes préfèrent ne pas accepter ce genre de situation.



2 - LANGUES

Réflexion autour des aspects linguistiques

Le sens du discours doit rester prioritaire sur le style

Les interprètes créent-ils des signes?

Lors de séquence de transmission du savoir ou d'évaluation, les interprètes sont confrontés à l'utilisation de concept n'ayant pas d'équivalence connue en Langue des Signes. Quelles stratégies doivent-ils adopter?

- Dactylologie
- Emprunt au français
- Périphrase
- Signes codés (définis arbitrairement par une commission de terminologie)
- Emprunt de signes du langage courant qui, une fois connotés, deviennent signes techniques.

Il faut particulièrement être vigilant sur ces points car dans de nombreuses situations l'interprète est "pourvoyeur" de la langue.

3 - ETHIQUE

Réflexions sur les fondements de notre profession

Dans certaines situations se pose le problème du secret à trois: la particularité du contrat existant entre le thérapeute et son patient (sous le sceau du secret), introduit une autre dimension au secret professionnel de l'interprète.

L'implication inconsciente de l'interprète est une entrave à la relation thérapeutique duelle.

La présence de l'interprète signifie -t-elle la cothérapie?

Dans ce cas, qu'en est-il des références éthiques de notre profession: neutralité, objectivité...

L'interprète occupe une place délicate par sa position d'intermédiaire entre deux personnes ne pouvant communiquer directement. Est-il là pour "réparer une blessure"?

Les schémas de communication sont tels qu'on ne peut dissocier message et interlocuteurs. De ce fait, l'interprète peut avoir tendance à adapter inconsciemment le discours au récepteurs.

La mission d'un interprète n'est pas de faire comprendre un message mais de le transmettre. Il faut garder à l'esprit que tout ce qui est compris par l'interprète est de l'ordre de sa propre projection.

Dans le cadre thérapeutique, le psychologue devrait adapter de lui-même son discours. Dans le cas contraire les vrais problèmes risquent d'être occultés par la subjectivité de l'interprète.

Certains "dérapages d'adaptation" ne seraient-ils pas des comportements de complaisance face au client "payeur"?

Toute forme de discussion en dehors de la situation de travail est à manier avec beaucoup de prudence.

4 -TECHNIQUE

Réflexion menée autour du dispositif

Les interprètes doivent-ils se spécialiser dans des matières très pointues (psychologies, maths...) ou dans des domaines plus larges (sciences humaines) ou pas du tout?

Dans les situations de transmission de connaissance, l'attention de l'interprète ne doit pas être focalisée sur la terminologie (ce qui est souvent le cas) mais avant tout sur les idées, leur articulation les unes par rapport aux autres, le sens du message. A ce sujet, l'enregistrement et l'exploitation de documents vidéo nécessitent une réflexion approfondie.

Il convient également de s'interroger sur ses propres connaissances par rapport aux domaines abordés.



Il convient de comprendre la demande du thérapeute (objectif, outils théoriques, cadre, etc...) et les enjeux de la présence de l'interprète.

De manière générale toute situation est révélatrice et amplificatrice des émotions.

Il convient d'y être particulièrement vigilant.

Il convient de différencier adaptation culturelle et adaptation du registre du langage.

5 - CONCLUSION

Les situations "psychologiques" mettent en exergue une problématique existant dans toutes les autres situations d'interprétations.

Cette étude n'est pas exhaustive.

La réflexion menée au cours de ce stage doit se poursuivre.

Le débat est ouvert...

Christine Quipourt
Christine Peuch
Geneviève Decondé
Alain Bacci

Catherine Charpin
Nathalie Marchesan
Jean-Marie Besson

INFOS BREVES





CENTRE DE RÉÉDUCATION D'ENFANTS SOURDS DE NOISY-LE-GRAND

Association «LANGAGE & INTÉGRATION - COMITÉ APAJH»

60, avenue Emile-Cossonneau - 93160 NOISY-LE-GRAND - Téléphone : (1) 43.03.71.52 - Fax : (1) 43.04.07.42

Noisy le Grand, le 6 octobre 1994

Etablissement pour enfants sourds recherche un interprète en langue des signes française en contrat à durée déterminée jusqu'à la fin de l'année scolaire 94-95 à raison de 8 heures forfaitées par semaine.

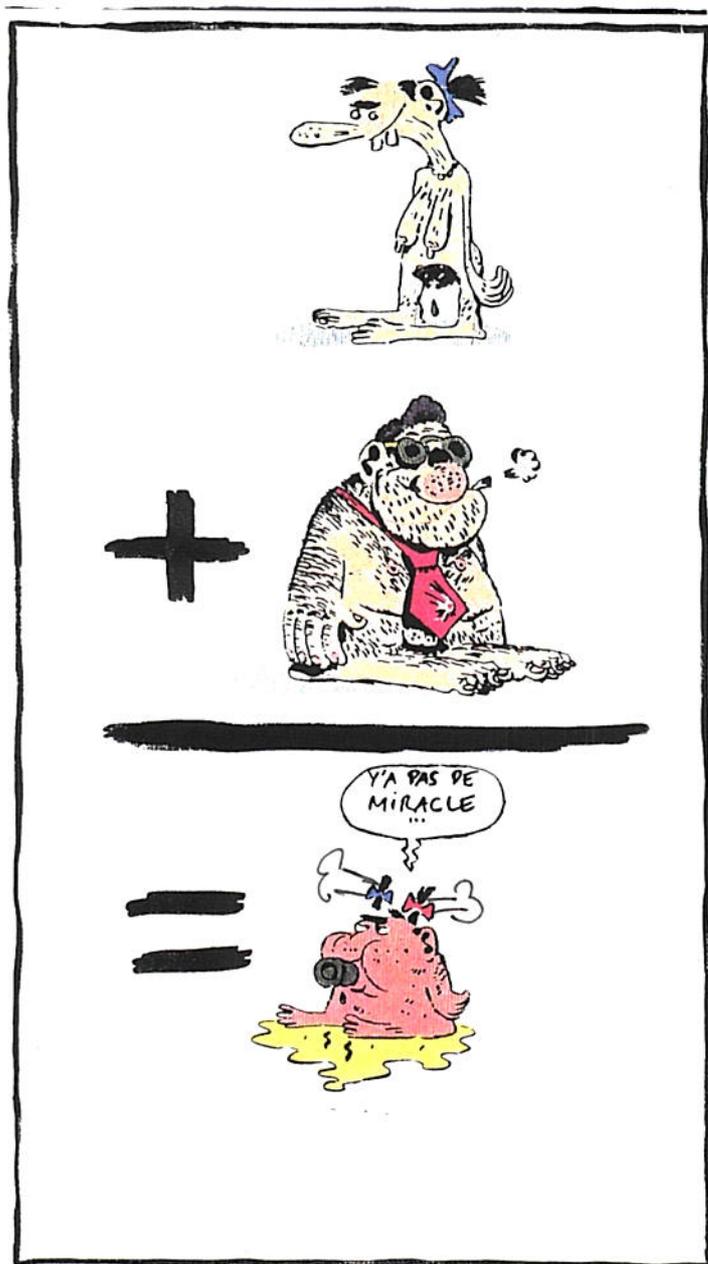
Poste à pourvoir immédiatement.

Contact : **Madame la Directrice**
CRESN
60 avenue Emile Cossonneau
93160 Noisy le Grand
Tél. 43.03.71.52.

LA PAGE DETENTE



Naissances!



ENZO

EST NÉ LE

4 NOVEMBRE 1994.

à 18h00

CONCEPTION :

PASCAL DI PIAZZA

RÉALISATION :

ANNE-CHRISTINE LE GRIS.

"LE LANDRET"
35440 GUIPEL.
99.69.62.48.